



Stiftung Schweizerischer Jugendmusikwettbewerb
Fondation Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse
Fondazione Concorso Svizzero di Musica per la Gioventù
Fundaziun Concorrenza Svizra da Musica per la Giuventetgna

46^e Concours Suisse de Musique pour la Jeunesse (CSMJ)

RÈGLEMENT DU CONCOURS 2021 – Classique¹

ENTRADA: 19-21 mars 2021

FINALE: 6-9 mai 2020 à Lucerne

Introduction

Participer à un concours de musique équivaut, pour grands et petits, à donner un bref concert. La préparation à ce concert est sans doute la partie la plus importante du concours. Il s'agit de découvrir des œuvres musicales, d'identifier des obstacles et de les franchir, de mesurer ses propres limites pour ensuite les reculer. La façon elle-même dont vous, jeunes musiciens, abordez cela est déjà admirable! Le concert le jour du concours demande encore une fois beaucoup de courage: le courage de jouer librement, le courage de donner une expression personnelle à son jeu, le courage, également, de surmonter les déceptions, petites ou grandes. Chapeau, donc, à tous ceux qui s'inscrivent à un concours de musique!

Il n'y a pas de mesure absolue pour certains aspects du vaste domaine de la musique mais, dans un concours, il y a évaluation. Afin d'arriver le plus près possible de la globalité, le jury évalue votre présentation selon des critères différenciés incluant l'expression musicale, la présence, la sensibilité, la sonorité, la fidélité au texte, le style, la maîtrise technique et rythmique, l'intonation, la résistance et le jeu d'ensemble.

Au CSMJ, le jury utilise un système de pointage qui garantit une appréciation équilibrée.

Le Concours s'oblige à l'équité. Il respecte les performances de tous ses participants et attend de chacun le même respect. La musique est le cœur et l'objectif du Concours. Alors bonne chance et beaucoup de plaisir!

Remarque en lien avec le COVID-19. Tous les concours sont organisés sur la base des dernières évaluations en date et en collaboration avec l'OFSP de manière à protéger la santé des participants, de leurs proches et du public. Il est possible que l'évolution de la pandémie impose de ne réaliser les concours qu'avec certaines limitations et avec des mesures de sécurité. Si de telles mesures devaient être mises en place, nous veillerions soigneusement à ce qu'elles n'aient pas d'effet négatif sur les présentations des candidats et ne menacent pas l'égalité des conditions.

¹ Les termes désignant des personnes s'appliquent également aux femmes et aux hommes.



Sommaire

1.	Admission	3
	1.1 Conditions générales de participation	3
	1.2 Réservation des dates	3
	1.3 Inscription	3
2.	Taxes d'inscription	3
	2.1 Modalités de paiement	3
	2.2 Frais afférents	3
3.	Lieux de concours, répartition, responsabilité, conditions de participation	4
	3.1 Concours Entrada 2021	4
	3.2 Finale 2021	4
4.	Concours solo 2021	4
	4.1 Disciplines	4
	4.2 Catégories d'âge	5
	4.3 Exigences, programme	5
	4.4 Durée de la présentation	5
	4.5 Accompagnement instrumental	5
5.	Concours de musique de chambre 2021	5
	5.1 Disciplines	5
	5.2 Catégories d'âge	6
	5.3 Exigences, programme	6
	5.4 Durée de la présentation	6
6.	FREE SPACE	6
7.	Dispositions spéciales	7
	7.1 Instruments voisins	7
	7.2 Accordéon	7
	7.3 Harpe celtique, Harpe	7
	7.4 Flûte de Pan	7
	7.5 Percussions	7
	7.6 Musique contemporaine	8
	7.7 Musique ancienne antérieure à 1750	8
	7.8 Ensembles de chant	8
8.	Partitions pour le jury	9
9.	Évaluation	9
	9.1 Jury	9
	9.2 Critères d'appréciation	9
	9.3 Entretien avec le jury	9
10.	Prix	10
	10.1 Prix des concours Entrada	10
	10.2 Prix de la finale	10
	10.3 Concerts avec la participation de lauréats	10
11.	Prises de son Photographies Prises de vues Protection des données	10



1. Admission

1.1 Conditions générales de participation

Sont admis les jeunes jusqu'à 20 ans* révolus (chanteurs: 22 ans), de toute nationalité** domiciliés en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein, ou de nationalité suisse ou liechtensteinoise vivant à l'étranger.

Tous les participants ayant obtenu un premier prix aux concours Entrada sont admis à participer à la finale.

Pour les participants mineurs, l'inscription doit comprendre l'accord écrit des représentants légaux et de la personne qui, suivant le cas, enseigne l'instrument ou dirige l'ensemble. Cet accord vaut pour toutes les phases du Concours.

* L'année de référence est celle du Concours.

** Pour les duos et ensembles, la moitié au moins des jeunes en faisant partie doivent être de nationalité suisse ou liechtensteinoise, ou être domiciliés en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein. Les participants s'engagent à donner des indications conformes à la vérité.

1.2 Réserve des dates

Qui s'inscrit doit **réserver l'ensemble des dates indiquées** pour les concours Entrada et la finale. Cela s'applique notamment aussi aux accompagnateurs instrumentaux. Au plus tard trois semaines avant les concours Entrada, les participants reçoivent des indications précises quant au lieu, à l'horaire de préparation et de passage, etc.

1.3 Inscription

L'inscription se fait au moyen du **formulaire électronique** à remplir en totalité sur notre site internet www.sjmw.ch conformément à la description donnée.

La date limite pour s'inscrire est fixée au 6 décembre 2020. Aucune modification postérieure du programme n'est admise.

2 Taxes d'inscription

Solistes	CHF 90.00
Duos et ensembles, par personne	CHF 60.00

La taxe d'inscription est un émolument de traitement qui ne peut être remboursée, même en cas de désinscription au Concours. Les participants admis à la finale ne payent pas de taxe supplémentaire.

2.1 Modalités de paiement

Pour s'inscrire, il est nécessaire de régler en ligne la taxe d'inscription à l'aide des coordonnées bancaires indiquées sur notre site www.sjmw.ch. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après le versement de la taxe d'inscription.

En envoyant leur inscription, les participants s'engagent à verser la taxe correspondante.

2.2 Frais afférents

Les frais résultant de la participation aux concours Entrada et à la finale (voyage, séjour, etc.) sont à la charge des participants.



3 Lieux de concours, répartition, responsabilité, conditions de participation

Les disciplines ne seront réparties entre les différents lieux de concours qu'après l'examen de l'ensemble des inscriptions. À l'exception de la «Soirée de rencontre» toujours organisée le samedi de la finale, toutes les manifestations des concours Entrada et de la finale sont ouvertes au public et gratuites.

Le secrétariat général procède à la répartition en se basant sur les lieux de concours des disciplines. **Nul ne peut se prévaloir d'un droit à voir prise en compte une éventuelle préférence quant au lieu de concours et à la date.**

L'organisateur du Concours n'est pas responsable des dommages corporels ou matériels survenant en lien avec les manifestations des concours CSMJ. Il ne dispose pas non plus d'une assurance couvrant les instruments de musique des participants au Concours.

En effectuant l'inscription, les participants, ou le cas échéant leurs représentants légaux, confirment avoir lu et compris les Conditions générales de participation. Les participants sont ainsi responsables du respect des règles du Concours. Le secrétariat général et la commission musicale de la Fondation CSMJ vérifient le droit de participation du candidat et la conformité aux règles du programme prévu. La direction du Concours se réserve en outre le droit de prendre les mesures nécessaires en cas de non-respect des règles du Concours; ces mesures peuvent le cas échéant aller jusqu'à l'exclusion du Concours.

3.1 Concours Entrada 2021

Du 19 au 21 mars 2021

- Arbon
- Baar
- Berne
- Genève
- Lugano
- Neuchâtel
- Sissach
- Winterthour

3.2 Finale 2021

Du 6 au 9 mai 2021

- Lucerne (pour toutes les disciplines)

4 Concours solo 2021

4.1 Disciplines

Trompette • Cornet • Bugle • Cor d'harmonie • Cor alto Mib • Cor ténor • Euphonium • Trombone • Tuba • Piano • Clavecin • Orgue • Guitare • Mandoline • Chant classique • Musique ancienne avant 1750 • Musique contemporaine



4.2 Catégories d'âge

- I années de naissance de 2010 à 2013*
- II années de naissance de 2007 à 2009
- III années de naissance de 2004 à 2006
- IV années de naissance de 2001 à 2003

* *Les candidats plus jeunes ne sont pas admis.*

Chanteurs

- IIC années de naissance de 2005 à 2007
- IIIC années de naissance de 2002 à 2004
- IVC années de naissance de 1999** à 2001

** *La limite d'âge pour le chant est fixée à 22 ans.*

4.3 Exigences, programme

- Le programme doit comporter au moins deux œuvres différentes, qui se distinguent clairement l'une de l'autre par le style et soient de périodes différentes.
- Les transcriptions sont autorisées. Les œuvres éditées doivent être jouées avec des partitions originales (pas de photocopies).
- Pour le programme de la finale, il est possible de remplacer une œuvre par une autre (le programme doit toutefois rester conforme au règlement). Le cas échéant, il est recommandé de planifier le changement dès avant le concours Entrada.
- Il n'y a pas de pièces imposées. On trouvera toutefois sur www.sjmw.ch/classica/downloads/ des listes de référence dont on peut s'inspirer pour composer le programme.
- Consulter les dispositions spéciales au point 6 ci-dessous.

4.4 Durée de la présentation

Catégorie d'âge I	5 minutes au moins	10 au plus
Catégorie d'âge II	7 minutes au moins	13 au plus
Catégorie d'âge III	9 minutes au moins	13 au plus
Catégorie d'âge IV	14 minutes au moins	18 au plus

Si la durée de la présentation est inférieure au minimum requis, on retranchera jusqu'à 4 points de l'appréciation. La durée maximale ne peut être dépassée et le jury se réserve le cas échéant le droit d'interrompre la présentation.

4.5 Accompagnement instrumental

Les participants organisent eux-mêmes leur accompagnement musical.

Si leur présence au Concours est annoncée lors de l'inscription, les accompagnateurs âgés de 20 ans au plus peuvent recevoir un «prix d'accompagnement» pour prestations excellentes.

5 Concours de musique de chambre 2021

5.1 Disciplines

Concours pour duos et ensembles

- Duo de musique de chambre (répertoire libre)
- Duo de musique de chambre Musique contemporaine
- Duo Musique ancienne antérieure à 1750
- Ensemble de musique de chambre (répertoire libre)
- Ensemble de musique de chambre Musique contemporaine



- Ensemble de musique de chambre Musique ancienne antérieure à 1750
- Ensemble de flûtes à bec*
- Ensemble de percussions*
- Ensemble de chant*

*Un ensemble comprend de 3 à 11 membres. Les formations doivent jouer sans chef.

5.2 Catégories d'âge

Instrumentistes

IE moyenne des dates de naissance entre 2010 et 2013*

IIE moyenne des dates de naissance entre 2007 et 2009

IIIE moyenne des dates de naissance entre 2004 et 2006

IVE moyenne des dates de naissance entre 2001 et 2003

* Les candidats nés après 2013 ne sont pas admis.

Chanteurs

IIC moyenne des dates de naissance entre 2005 et 2007

IIIC moyenne des dates de naissance entre 2002 et 2004

IVC moyenne des dates de naissance entre 1999** et 2001

** La limite d'âge pour le chant est fixée à 22 ans.

5.3 Exigences, programme

- Le programme doit comporter au moins deux œuvres différentes, qui se distinguent clairement l'une de l'autre par le style et ne sont pas de la même période. Les œuvres interprétées doivent avoir un caractère de musique de chambre. Les membres d'un ensemble sont ainsi des partenaires de valeur égale sous l'angle musical, ce qui exclut par exemple de jouer des concertos pour solistes ou des pièces virtuoses avec accompagnement. Le doublement des voix n'est autorisé pour les pièces de musique de chambre que si le texte le prévoit.
- Les transcriptions sont autorisées. Les œuvres éditées doivent être jouées avec des partitions originales (pas de photocopie).
- Tous les membres d'un duo ou d'un ensemble sont tenus de jouer la totalité du programme (il n'est pas permis de constituer une formation seulement pour une partie du programme).
- Pour le programme de la finale, il est permis de remplacer une œuvre par une autre (le programme doit toutefois rester conforme au règlement). Le cas échéant, il est recommandé de planifier le changement dès avant le concours Entrada.

5.4 Durée de la présentation

Catégorie d'âge IE	5 minutes au moins	10 au plus
Catégorie d'âge IIE	7 minutes au moins	13 au plus
Catégorie d'âge IIIE	9 minutes au moins	13 au plus
Catégorie d'âge IVE	14 minutes au moins	18 au plus

Si la durée de la présentation est inférieure au minimum requis, on retranchera jusqu'à 4 points de l'appréciation. La durée maximale ne peut être dépassée et le jury se réserve le cas échéant le droit d'interrompre la présentation.

6 FREE SPACE

Le CSMJ souhaite également encourager les contributions créatrices qui ne trouvent pas place



dans les disciplines existantes. FreeSpace offre un espace pour la musique et la performance, ouvert également à des éléments expérimentaux, à l'improvisation et à l'électronique. FreeSpace vise les productions transdisciplinaires qui n'étaient jusqu'à présent pas admises au Concours Classique mais n'entrent pas non plus dans la définition du jazz ou de la pop, la musique improvisée non écrite, les contributions créatives sortant des conventions artistiques et utilisant éventuellement des techniques d'exécution et des instruments inhabituels ou de l'électronique, la musique existante dans une exécution artistique totalement nouvelle. Pour les détails de l'appel à candidatures: <https://sjmw.ch/fr/freespace/>.

7 Dispositions spéciales

7.1 Instruments voisins

Pour certains instruments, des instruments voisins sont également éligibles au Concours:

Flûte:	piccolo, flûte alto en sol
Flûte à bec:	toutes les flûtes à bec
Hautbois:	hautbois d'amour, cor anglais
Clarinette:	petite clarinette, cor de basset, clarinette basse
Saxophone:	tous les saxophones
Basson:	fagottino (seulement dans les catégories I et II), contrebasson
Trompette:	cornet à pistons, bugle, trompette piccolo
Euphonium:	cor ténor, baryton
Trombone:	trombone alto, trombone basse
Harpe:	harpe celtique (seulement dans les catégories I et II)

7.2 Accordéon

On attend en principe un programme composé de pièces monodiques (basse mélodique). Une seule pièce peut comporter des basses standard.

7.3 Harpe celtique, Harpe

Les participants dans les disciplines Harpe celtique et Harpe à double mouvement sont tenus d'apporter leurs propres instruments pour leurs présentations de concours.

7.4 Flûte de Pan

Le programme doit comporter au moins deux œuvres différentes, qui se distinguent clairement l'une de l'autre par le style. L'une de ces œuvres peut être de la musique traditionnelle d'un des pays d'origine de la flûte de Pan.

7.5 Percussions

La discipline Percussion classique comprend les groupes d'instruments suivants:

- A) Timbales
- B) Caisse claire
- C) Maillets
- D) Set-up | Percussion

Programme pour les catégories d'âge I et II

Au moins deux œuvres | mouvements, qui se distinguent clairement par le style et utilisent au moins deux groupes d'instruments différents.



Programme pour les catégories d'âge III et IV

Au moins trois œuvres | mouvements, qui se distinguent clairement par le style et utilisent au moins trois groupes d'instruments différents (dont au moins une œuvre pour le groupe C, Maillets).

Qui s'inscrit dans la discipline Percussion classique doit impérativement joindre la liste détaillée des instruments nécessaires pour la présentation. Les participants doivent s'organiser eux-mêmes et à leurs propres frais pour amener les instruments non disponibles à l'école de musique ou au conservatoire où se tient le Concours.

7.6 Musique contemporaine

Solistes et ensembles sont admis. Les programmes des présentations doivent comprendre au minimum deux pièces, d'un style nettement différent de l'une à l'autre. L'accent est mis sur les formes d'expression modernes et expérimentales. Une pièce au moins doit exiger de nouvelles techniques de jeu ou comprendre de nouvelles formes de notation.

Préparation d'instruments (piano, harpe, etc.)

Toute utilisation d'un instrument préparé, si celui-ci est mis à disposition par le lieu de concours, doit être discutée et planifiée **à l'avance**. Si une préparation est nécessaire, nous prions le candidat d'envoyer l'ensemble des partitions (y c. instructions pour l'interprétation) au secrétariat général **avant de faire son choix définitif**. Une fois que la commission musicale aura effectué son examen, le secrétariat général informera le candidat des conditions dans lesquelles la préparation pourra être réalisée. Les solistes peuvent s'assurer un accompagnement instrumental.

7.7 Musique ancienne antérieure à 1750

- Sont admis les chanteurs et/ou en premier lieu tous les instruments historiques pour lesquels on a composé avant 1750. Certains instruments de duos ou ensembles peuvent être remplacés par des instruments «classiques» apparentés.
- **Les solistes de la catégorie IV doivent jouer sur des instruments répondant aux spécificités de l'époque.**
- Le piano, la guitare et les nouvelles tendances des XIX^e et XX^e siècles ne sont pas admis.
- Choix de pièces: en fonction des instruments utilisés du Moyen Âge au préclassicisme. Les transcriptions et les arrangements d'un style approprié et fidèles à la pratique de l'époque sont autorisés. L'appréciation tiendra compte d'un caractère historique de l'interprétation (ornements, articulation, sonorité, basse chiffrée).
- Les dispositions générales du Concours pour solistes, duos et ensembles sont applicables.
- Le minimum exigé est de deux pièces se distinguant l'une de l'autre par le style.
- Le Concours est ouvert aux solistes et aux ensembles. Les solistes peuvent s'assurer un accompagnement instrumental.
- Le piano en tant qu'instrument d'accompagnement n'est pas autorisé.

7.8 Ensembles de chant

Sont admis les ensembles à partir de trois voix a cappella ou accompagnés. Les chœurs ne sont pas autorisés. Les dispositions générales relatives aux conditions de participation des duos et ensembles sont applicables.



8 Partitions pour le jury

Les participants fourniront à l'intention des membres du jury deux exemplaires (réduction pour piano ou partition: originaux et/ou photocopies) de chaque œuvre du programme pour les concours Entrada et trois exemplaires (réduction pour piano ou partition: originaux et/ou photocopies) pour la finale.

Les partitions pour les disciplines Musique contemporaine et Ensembles de percussions sont à envoyer en PDF par courriel au secrétariat général **quatre semaines avant le Concours** pour être transmises aux membres du jury. Trois exemplaires doivent en outre être remis le jour de l'audition à l'intention du jury.

9 Évaluation

9.1 Jury

Concours Entrada

Chaque jury spécialisé se compose en principe de trois personnes:

- le président (en principe spécialiste de la discipline dont s'occupe le jury)
- deux spécialistes

Finale

Chaque jury spécialisé se compose en principe de cinq personnes:

- le président (membre ou délégué de la commission musicale)
- une autre personnalité musicale étrangère à la discipline
- trois spécialistes

9.2 Critères d'appréciation

Interprétation et maîtrise technique

Les prestations sont appréciées dans leur ensemble en tenant compte en particulier des critères suivants:

musicalité, présence, sensibilité, sonorité, façon d'aborder la fidélité au texte et le style, maîtrise technique et rythmique, intonation, endurance et jeu d'ensemble. Il est permis de jouer d'après partition.

Nouvelle échelle d'appréciation (de 1 à 25 points)

25 points	1 ^{er} prix avec mention
24-23 points	1 ^{er} prix
22-21 points	2 ^e prix
20-19 points	3 ^e prix
18-17 points	a participé avec un très bon succès
16-15 points	a participé avec un bon succès
14-13 points	a participé avec succès
12 points ou moins	a participé

Les prix des lauréats sont annoncés sans préciser le nombre de points obtenus.

Les décisions de chaque jury sont définitives et sans appel. La voie judiciaire est exclue.

9.3 Entretien avec le jury

A l'issue des concours, les jurys se tiennent à disposition des participants (et de leurs enseignants)



et parents) pour de brefs entretiens individuels de conseil. L'entretien avec le jury peut se dérouler en allemand, en français ou en italien. Chaque participant a le droit de demander combien il a obtenu de points.

10 Prix

10.1 Prix des concours Entrada

- 1^{er}, 2^e, 3^e prix: diplôme*
- Certificats de reconnaissance

**Les diplômes relatifs aux prix sont remis immédiatement après le concours à l'occasion de la proclamation des résultats et ne sont expédiés plus tard que dans des cas dûment motivés.*

10.2 Prix de la finale

- 1^{er}, 2^e, 3^e prix: diplôme*
- Certificats de reconnaissance
- Attribution de prix spéciaux** attrayants sur mandat de diverses fondations et organisations

**Les diplômes relatifs aux prix sont remis immédiatement après le concours à l'occasion de la proclamation des résultats et ne sont expédiés plus tard que dans des cas dûment motivés.*

***Les prix spéciaux sont remis aux lauréats lors de la cérémonie de remise des prix ou attribués ultérieurement.*

10.3 Concerts avec la participation de lauréats

La finale comprend en général des concerts donnés avec des lauréats. On attend des participants qu'ils s'y produisent si la demande leur en est faite. L'organisateur décide, en collaboration avec un membre de la commission musicale, des participants appelés à s'y produire. Le nombre de points obtenus est un des facteurs déterminants.

11 Prises de son | Photographies | Prises de vues | Protection des données

Les prises de son et de vues sont interdites pendant les présentations et les entretiens avec les jurys. Les participants acceptent que les présentations qu'ils effectuent dans le cadre des manifestations du Concours puissent être enregistrées sur support sonore ou audiovisuel et retransmises à la radio et à la télévision ou diffusées sur internet. Ces enregistrements ne peuvent être réalisés que par l'organisateur lui-même ou à sa demande.

En s'inscrivant au Concours, les participants transfèrent à l'organisateur leurs éventuels droits relevant du droit d'auteur et tous les droits relevant des droits voisins sur les prises de son ou de vues pour toutes les utilisations en lien avec le Concours. L'organisateur est autorisé à utiliser du matériel iconographique et des prises de son ou de vues pour la promotion des Concours de l'année ou à venir, et à publier des supports sonores et audiovisuels sans but commercial. Vous trouverez toutes les informations sur la protection des données sur notre site internet: <https://sjmw.ch/fr/impressum/>

Alle Information finden Sie auch unter: www.sjmw.ch

Vous trouverez aussi toutes les informations sur notre site internet: www.sjmw.ch

Tutte le informazioni sono disponibili sul nostro sito: www.sjmw.ch